
**Conférence des Parties chargée
d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

20 mai 2005
Français
Original: anglais

New York, 2-27 mai 2005

Conséquences écologiques de l'extraction du minerai d'uranium

**Document de travail présenté par la République du Kazakhstan,
la République kirghize, la République du Tadjikistan,
le Turkménistan et la République d'Ouzbékistan**

I. Contexte : Le rapport de la Grande Commission III de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation indique que l'extraction du minerai d'uranium et les activités liées au cycle du combustible nucléaire dans la production et les essais d'armes nucléaires ont eu, dans certains cas exceptionnels, de graves conséquences écologiques. On trouve un passage analogue dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000.

II. Recommandations : Nous recommandons que la Conférence d'examen de 2005 renouvelle l'appel lancé en 1995 et 2000 pour que toutes les institutions internationales qui ont des compétences dans le domaine du nettoyage et de l'élimination des matières radioactives contaminantes envisagent de prêter leur concours, dans la mesure où elles en seront priées, au diagnostic radiologique et à la restauration des zones touchées, et prennent note en même temps des efforts réalisés à ce jour dans ce domaine.

